

Rapport général

I. Cérémonie solennelle d'ouverture de la Conférence ministérielle

La 18^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie s'est réunie les 12 et 13 décembre 2002, à Lausanne, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Ghassan Salamé, Ministre de la Culture du Liban.

En ouvrant les travaux, après avoir exprimé à ses hôtes suisses, au nom des délégués, sa gratitude pour la qualité de leur accueil et leur hospitalité généreuse, **le Président de la Conférence ministérielle** rappelle les principaux acquis du Sommet de Beyrouth : besoin plus fort de solidarité, de convivialité et de coopération au sein de la Francophonie ; besoin de concertation à l'échelle internationale et de mobilisation autour des valeurs de liberté, d'égalité et de partage ; besoin d'un nouveau mode de relations internationales empreintes de respect mutuel et de tolérance et fondées sur les règles et les principes du droit international ; appui des francophones aux solutions de sorties de crise en Afrique ainsi qu'à l'initiative de paix adoptée par le Sommet arabe ; engagement de la Francophonie à contribuer activement à la mise en œuvre des objectifs du NEPAD et nécessité d'une convention internationale sur la diversité culturelle ; besoin de simplification et d'harmonisation du fonctionnement des instances.

Pour le Ministre Salamé, le Sommet de Beyrouth a été ainsi l'occasion de consolider la dimension politique de la Francophonie, parallèlement aux actions de coopération. Il salue à ce propos l'œuvre accomplie par le premier Secrétaire général pour rendre l'Organisation crédible, visible, ambitieuse et active sur la scène internationale. Il salue également la présence exceptionnelle à ce Sommet du Président de République d'Algérie.

Il souligne les grands défis auxquels la Francophonie est confrontée, notamment dans le domaine du développement durable, qui doit valoriser les ressources locales, s'adresser aux villes comme au monde rural et s'appuyer sur la participation active des populations, particulièrement les femmes et les jeunes. Il appelle à une plus grande mobilisation dans le domaine des technologies de l'information pour produire, en réduisant la fracture numérique et « l'illettrisme électronique », une plus-value par l'économie du savoir.

Enfin, il salue la présence aux instances de Lausanne de hauts responsables de l'Union africaine et d'organisations internationales du système des Nations Unies basées à Genève, qui partagent avec la Francophonie les mêmes préoccupations dans les domaines de l'économie, du commerce, des droits de l'Homme et des technologies de l'information.

Prenant à son tour la parole, **le Chef du Département fédéral des Affaires étrangères, le Conseiller Joseph Deiss**, souhaite la bienvenue aux délégués et fait part de sa joie d'accueillir pour la première fois en terre helvétique une Conférence ministérielle, marquant ainsi le plein ancrage de son pays au sein de la Francophonie. Ainsi, l'année 2002 aura été, pour la Suisse, une année particulièrement riche en manifestations francophones puisqu'en juillet dernier Berne a abrité la 28^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et que l'Union de la presse francophone a tenu ses 34^e Assises à Genève en septembre. Il

se réjouit particulièrement du fait que la Francophonie se soit enrichie depuis le Sommet de Hanoi de la dimension politique dont le Symposium de Bamako a constitué le point d'orgue. De même, la Conférence de Cotonou a replacé la culture au centre du débat francophone et international. Le Sommet de Beyrouth a, pour sa part, confirmé le rôle déterminant du dialogue des cultures dans la coexistence pacifique. La Suisse accueillera en décembre 2003 à Genève la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui sera, au-delà des défis techniques, un grand moment politique. Les technologies de l'information doivent aussi servir à renforcer le dialogue des cultures et contribuer au développement des pays les plus pauvres.

En terminant son discours, il rend un hommage appuyé à Monsieur Boutros Boutros-Ghali pour l'ensemble de son action et salue la présence à Lausanne des ministres des Affaires étrangères de l'Algérie et de la Slovénie.

Après quelques mots de bienvenue, **Monsieur Chifelle, Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud**, souligne le rôle déterminant de la langue française dans le rapprochement et l'enrichissement des pays membres de la Francophonie. Cette langue commune constitue également un facteur de promotion de la diversité linguistique et culturelle, dans un monde qui tend vers une vision unilatérale et standardisée. Selon lui, il existe une authentique sensibilité francophone que les Etats doivent affirmer comme rempart contre l'uniformisation à travers des politiques volontaristes d'éducation.

Dans son allocution d'ouverture, **le Secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros-Ghali** a souligné l'innovation que constitue l'inscription, pour la première fois, à l'ordre du jour d'une session ministérielle, d'un point spécifique consacré à la coopération avec les partenaires internationaux. En effet, tout au long de son mandat, il s'est employé, avec l'appui des Etats et des gouvernements, à donner forme et substance à l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment grâce, notamment au développement du partenariat avec les organisations internationales et les autres grandes aires linguistiques, ainsi que lors des grandes les grandes concertations mondiales. La présence à la Conférence ministérielle de Lausanne d'éminents invités représentant d'autres organismes pour un dialogue direct avec les Ministres procède de cette volonté d'ouverture sur le monde. Au moment où s'achève son mandat à la tête de l'OIF, le Secrétaire général tient à souligner, parmi les nombreux dossiers qui vont occuper la Francophonie dans les mois qui viennent, la nécessité d'assurer la cohérence et l'efficacité de la politique de l'Organisation en matière de communication et de relations extérieures.

Au terme des allocutions d'ouverture, le Président de la Conférence remercie les autorités suisses pour leurs mots de bienvenue. Il rappelle que la Communauté française de Belgique est le Rapporteur des travaux de cette Conférence.

II. Ouverture des travaux

2.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

L'ordre du jour des travaux, auquel s'ajoute une intervention du Ministre des Affaires étrangères d'Algérie, est adopté.

2.2. Adoption du projet de rapport de la 17^{ème} session de la CMF (Beyrouth, 15 et 16 octobre 2002)

Le projet de rapport de la 17^e session de la CMF est adopté. Les modifications éventuelles seront prises en compte par le Secrétariat des Instances. La Conférence adopte également le rapport général du Sommet de Beyrouth qui a été élaboré et transmis aux délégués sous la responsabilité du Rapporteur, le Mali.

- **Communication de l'Algérie (invité spécial)**

Après avoir salué la présence du Ministre d'Etat algérien des Affaires étrangères à la session de Lausanne en qualité d'invité spécial, le Président de la Conférence l'invite à adresser sa communication à la Conférence.

Pour le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique et populaire d'Algérie, la Conférence de Lausanne constitue un témoignage de la vitalité et de l'ouverture de la Francophonie au monde. Il souscrit à la Déclaration de Beyrouth qui affirme le rôle majeur du dialogue des cultures dans la promotion de la paix et de la démocratisation des relations internationales. Son pays ayant été lui-même, bien avant le 11 septembre 2001, victime du terrorisme, le Ministre algérien tient à réaffirmer la nécessité d'une coopération étroite entre les Etats pour éradiquer ce fléau. En outre, il souligne avec force la nécessité d'éviter l'amalgame entre islam et terrorisme. La Francophonie doit opposer le dialogue des cultures à ceux qui prônent la thèse du conflit des civilisations.

Il exprime sa satisfaction quant au développement de la coopération entre l'OIF et les autres organisations internationales en vue de la concrétisation des aspirations communes de paix, de promotion des droits de l'Homme et de bonne gouvernance. Le Ministre algérien se félicite du rôle moteur que la Francophonie veut jouer dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information. L'Algérie apporte son appui à l'OIF en ce sens.

- **Communication de la Slovaquie (Etat observateur)**

Le représentant de la **Slovaquie**, exprime sa satisfaction de voir les pays de l'Europe centrale, prochainement membres de l'Union européenne, prendre part aux activités de l'OIF. Il estime, en effet, que la double appartenance à l'Union européenne et à la Francophonie leur permet de contribuer au renforcement de la coopération entre les deux communautés. C'est le sens de la participation active de son pays aux programmes d'aide engagés par la communauté internationale pour réduire les écarts de développement.

Rappelant que son pays est membre du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), il se félicite de la décision prise au Sommet de Beyrouth d'appuyer l'élaboration d'une convention internationale pour protéger et promouvoir la diversité culturelle, particulièrement importante pour les petits pays. Il encourage les membres de la Francophonie à ratifier les principaux instruments internationaux garantissant les droits civils, politiques, sociaux et culturels fondamentaux, y compris le droit au développement. Parallèlement, il les invite à s'engager plus résolument dans la réalisation des objectifs fixés par le Forum Mondial sur l'Education tenu à Dakar en 2000.

- **Communication de la République Tchèque (Etat observateur)**

Le représentant de la **République Tchèque** rappelle que l'obtention par son pays du statut d'observateur auprès de l'OIF témoigne de son attachement aux valeurs de la Francophonie que sont le respect des droits de l'Homme, la paix et la démocratie et la protection des cultures nationales. Il salue le dynamisme de l'Organisation comme l'a souligné dans son dernier rapport le Secrétaire général des Nations Unies.

Désireux de valoriser mieux les perspectives que lui offre son statut d'observateur pour développer et approfondir ses relations avec les pays de l'espace francophone, le gouvernement tchèque a mis en place un groupe de travail interministériel pour la Francophonie. S'agissant de la place de la langue française dans son pays, le représentant de la République tchèque fait part des progrès réalisés en matière d'enseignement et de

diffusion du français. Dans ce contexte, le gouvernement tchèque soutient l'initiative des pays francophones membres de l'Union européenne visant à promouvoir l'emploi du français dans les institutions européennes, particulièrement dans la perspective de l'élargissement de l'Union.

III. Coopération entre l'OIF et ses partenaires internationaux

Saluant, au nom de la Conférence, les hauts représentants des organisations présentes à la session, le Président a tenu à souligner l'originalité d'une telle initiative qui permet, pour la première fois, un dialogue direct entre les partenaires internationaux de l'OIF et les Ministres francophones.

Dans son intervention, le Directeur général de la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), **Monsieur Rubens Ricupero**, note d'entrée que la coopération entre la Francophonie et la CNUCED est une nécessité, les deux organisations étant confrontées aux mêmes défis et au même agenda international. A ses yeux, le partage d'une langue commune constitue pour l'OIF un outil privilégié d'accès aux connaissances technologiques et à « l'économie de la pensée ». Il se félicite des étapes déjà franchies par les deux organisations dans leur coopération, concrétisée par des actions conjointes de formation ainsi que par la tenue de sessions spéciales de négociations incluant la signature de contrats. Le Directeur général de la CNUCED estime, en ce qui concerne l'avenir, qu'il existe encore des possibilités énormes de collaboration entre les deux organismes dans l'intérêt des pays africains, notamment dans le domaine des industries culturelles. Pour cela, la langue française peut permettre d'accroître les marchés potentiels et de créer ainsi une masse critique en vue de développement durable.

Prenant à son tour la parole, **Monsieur Sergio Viera de Mello**, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, tient à rendre hommage à M. Boutros Boutros-Ghali pour ses efforts en faveur des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, valeurs auxquelles la Francophonie a confirmé son attachement lors du Sommet de Beyrouth. Il souligne particulièrement la qualité de la collaboration qui s'est développée entre l'OIF et son organisation depuis l'accord signé en 1997. Cette collaboration s'est traduite par la mise en place d'une commission mixte, par des échanges réguliers d'informations, par la réalisation de projets communs dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratie, par la mise à disposition d'experts et par le financement du programme des jeunes experts francophones. Il se félicite des résultats intéressants de cette coopération, notamment dans le cadre de la tenue du Symposium de Bamako et il insiste sur les actions communes à développer davantage par les deux organismes : l'incitation à la ratification par les pays des principaux instruments en matière de droits de l'Homme, notamment la Convention sur les migrations ; la prise en compte de la dimension « droits de l'Homme » dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits et de la mise en œuvre du NEPAD ; l'aide aux structures nationales des droits de l'Homme et l'éducation aux droits de l'Homme. Il propose, enfin, la tenue prochaine d'une réunion de la Commission mixte.

Au nom du Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, **l'Ambassadeur Mahamat Habib Doutoum**, Commissaire chargé des affaires sociales et de la coopération Afro-arabe, s'est félicité de la coopération très fructueuse entre les deux organismes, établie en 1990 et consolidée en 2002 par la signature à Lomé d'un nouvel Accord. Il rappelle que l'Union africaine est composée, pour moitié, d'Etats francophones et que le partage de valeurs communes, notamment en matière de droits de l'Homme et de diversité culturelle, a permis le renforcement des liens entre l'OIF et l'Union africaine. Il forme le vœu que la mutation institutionnelle de l'Union africaine permette d'ouvrir d'autres voies concrètes de coopération.

Débat

Le Chef de la délégation d'**Egypte** remercie les hôtes suisses et salue les avancées réelles de ce pays en matière de diversité linguistique et culturelle. S'agissant de la coopération avec les organisations internationales, il souhaite que la Francophonie ne soit pas seulement un organe de consultation mais aussi d'action et de réflexion. Pour lui, l'action multilatérale francophone doit être un outil au service de la démocratie et de la solidarité. Il appelle à un transfert des compétences et des technologies de l'information pour pallier le retard des pays du Sud et soutenir leur développement économique et social. La mise en valeur de la Francophonie passe, selon lui, par le développement de contenus en français sur la Toile ainsi que par le soutien du français comme langue de travail des organisations internationales et comme langue scientifique. Il considère, enfin, que les domaines prioritaires de coopération avec les autres organisations internationales devraient être l'éducation, les langues, les technologies de l'information et la promotion de la diversité culturelle.

Après avoir remercié les autorités gouvernementales et cantonales suisses pour leur accueil, le Chef de la délégation de **Roumanie** rend un hommage appuyé à Monsieur Boutros-Ghali, « ami fidèle de la Roumanie », pour son activité au service du rayonnement de la Francophonie dans le monde. La Roumanie est très sensible au développement d'une Francophonie politique capable de prendre position sur les sujets internationaux. En tant que Membre actif des Nations Unies et candidate au Conseil de Sécurité de l'ONU comme membre non permanent, la Roumanie se réjouit particulièrement du développement de la coopération et des synergies entre l'ONU et l'OIF, notamment dans les domaines économique, scientifique et culturel.

La représentante du **Congo** se félicite de la coopération de l'OIF avec d'autres organisations internationales, et notamment avec l'Union africaine dans le cadre de l'observation des dernières élections dans son pays. Elle remercie la communauté francophone pour son appui au processus de démocratisation, de paix et de reconstruction de son pays.

Le Chef de la délégation du **Canada** salue les représentants des trois grands partenaires de la Francophonie dont la présence témoigne de la convergence de vues et d'actions entre l'OIF et ces partenaires. Il souhaite que la collaboration soit renforcée en particulier avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako.

Le ministre canadien rappelle l'annonce faite par son pays de créer, dans le cadre du G8, un fonds de 500 millions de dollars pour appuyer les actions du NEPAD. Il termine son propos en encourageant la Francophonie et la CNUCED à intensifier leur collaboration en vue d'offrir tout le soutien nécessaire aux pays membres de la Francophonie dans le domaine du commerce et de l'investissement.

Pour le Chef de la délégation du **Cap-Vert**, le renforcement de la coopération entre l'OIF et ses partenaires internationaux est encourageant. Elle se réjouit particulièrement du projet conjoint de l'OIF et de l'ONU d'organiser des journées d'étude sur l'alerte précoce et la prévention des conflits à l'intention de représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines. Elle recommande, en outre, de rechercher des synergies avec l'Union Africaine par une utilisation rationnelle et complémentaire des ressources, en vue d'une plus grande efficacité en matière de paix, de prévention et de règlement des conflits. Ce partenariat doit s'étendre également aux volets économique et technique en vue de la réalisation des objectifs du NEPAD et de l'accès du plus grand nombre aux technologies de l'information. Enfin, la représentante du Cap Vert souligne l'apport considérable de la CNUCED aux pays les moins avancés, spécialement en matière de formation et d'insertion dans l'économie mondiale.

Pour le Chef de la délégation du **Bénin**, l'OIF a connu ces dernières années un développement considérable, grâce à l'action du Secrétaire général qui a, entre autres, étendu les compétences de l'Organisation au domaine des langues et de l'économie. Il souligne l'action très satisfaisante de l'OIF dans le domaine de la diversité culturelle comme dans celui qui vise à une meilleure intégration des PMA dans l'économie mondiale. La délégation béninoise souhaite que l'OIF renforce son partenariat avec les organisations internationales afin de répondre toujours davantage aux attentes des Etats membres.

Le représentant du **Mali** se joint aux remerciements adressés aux autorités du pays hôte pour leur accueil ainsi qu'à l'hommage rendu à Monsieur Boutros-Ghali pour son action à la tête de l'OIF. Pour lui, la Conférence de Lausanne doit être l'occasion de concrétiser l'élan impulsé par le Sommet de Beyrouth, en développant les synergies et en suscitant la mobilisation la plus large, au sein de la Francophonie comme avec des partenaires extérieurs. Les réponses aux défis majeurs de la paix, de la sécurité et de la stabilité passant également par la lutte contre la pauvreté, il invite les pays membres à soutenir les initiatives régionales comme le NEPAD. Enfin, il plaide pour la mise en œuvre effective et rapide des engagements inscrits dans les déclarations de Bamako et de Beyrouth en matière de démocratie, d'Etat de droit et de dialogue des cultures.

Le Chef de la délégation de **Tunisie** félicite les autorités suisses pour la qualité de l'organisation de ces assises. Elle exprime son appréciation des efforts de l'OIF pour soutenir le développement économique, social et culturel, de même que la promotion des technologies de l'information. S'agissant de la coopération avec les autres organisations internationales, elle appelle au renforcement d'une diplomatie préventive et à la mobilisation en faveur d'un ordre économique équitable.

Pour le représentant du **Niger**, chacune des institutions invitées apporte une contribution précieuse, permettant ainsi à la Francophonie de bénéficier d'autres expériences et d'éviter les redondances. Il recommande que l'éducation aux droits de l'Homme puisse s'adresser également aux populations rurales, si possible dans leurs langues locales, ainsi qu'aux représentants des forces de l'ordre, aux élèves et aux étudiants. Par ailleurs, il souhaite qu'un bilan des missions d'observation des élections soit effectué de manière à en améliorer la méthodologie.

Le délégué de **Bulgarie** se réjouit des événements majeurs qui ont marqué la Francophonie bulgare au cours de cette année 2002 :

- l'admission de la Bulgarie comme membre de la Confemen, en novembre ;
- la signature entre l'OIF et le gouvernement bulgare d'une convention relative à l'Institut de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion (IFAG), en août, à l'occasion de la visite officielle du Secrétaire général ;
- la célébration du 10^e anniversaire de la première filière francophone de l'Agence universitaire de la Francophonie, en présence de la Rectrice de l'AUF, à qui ont été remis les insignes de Docteur honoris causa.

Outre un nouveau programme visant à introduire l'enseignement du français dès la 2^e année de l'école primaire, le ministère bulgare de l'Education participe activement au projet de l'AIF d'appui aux partenariats entre les pays d'Europe centrale et orientale en matière de formation professionnelle et technique. Enfin, le représentant de la Bulgarie réitère l'appui de son pays aux actions internationales de la Francophonie. En tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU pour le biennium 2002-2003, la Bulgarie contribue à y promouvoir les actions et les valeurs de la Francophonie.

Le représentant de la **Guinée** rend hommage au Secrétaire général pour son action à la tête de l'Organisation particulièrement dans le domaine politique. Il réitère la disponibilité de son pays à contribuer au renforcement de l'OIF.

Le représentant des **Seychelles** remercie le pays hôte pour son accueil et l'excellente organisation des travaux. Il fait écho aux propos du représentant du Cap Vert pour confirmer l'importance, pour les petits pays insulaires, du partenariat avec les organisations internationales. Dans le contexte actuel de négociations à l'OMC, il souhaite tout particulièrement un renforcement de la coopération entre la Francophonie et la CNUCED.

Après avoir remercié les autorités suisses, le représentant de la **Mauritanie** souligne le rôle essentiel de la démocratie et des droits de l'Homme dans la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme. Dans ce cadre, son pays a adopté une ambitieuse politique de développement basée sur la vulgarisation du savoir pour tous par le biais des technologies de l'information afin de permettre la pleine participation de la population, notamment rurale au processus de développement.

Au terme des interventions, le Président de la Conférence ministérielle se réjouit du dialogue fructueux qui s'est engagé entre les ministres et les représentants des organisations internationales à qui il réitère ses remerciements. Il espère voir se renouveler cette expérience.

IV. Situation en Côte d'Ivoire

Conformément à la recommandation du Conseil Permanent de la Francophonie, la Conférence ministérielle a procédé à un échange de vues sur la situation en Côte d'Ivoire.

Ainsi, le Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie de **France** rappelle à l'attention de la Conférence que les actions entreprises par son pays avec l'accord des autorités légales visent à :

- garantir la sécurité des ressortissants français,
- soutenir les autorités démocratiquement élues,
- préserver l'intégrité territoriale et la stabilité de la sous-région,
- appuyer les médiations régionales et africaines, en particulier celles de la CEDEAO.

Le Ministre délégué donne ensuite lecture de la récente déclaration du ministère français des Affaires étrangères sur la Côte d'Ivoire. Particulièrement préoccupées du climat de violence qui prévaut dans ce pays, les autorités françaises se déclarent prêtes à accueillir à Paris une rencontre des Chefs d'Etat africains concernés et, parallèlement, à organiser une réunion des représentants des forces politiques et de la société civile ivoiriennes. Afin de permettre la stabilité et la sécurisation du cessez-le-feu, la France a décidé de renforcer son dispositif militaire.

Le Ministre des Affaires étrangères du **Sénégal** informe l'assemblée de l'initiative prise par le Président Wade, Président en exercice de la CEDEAO, en accord avec le Président du Togo, de tenir à Lomé puis à Abidjan, une concertation avec les Présidents burkinabé et ivoirien. Le ministre sénégalais se déclare convaincu que la Francophonie doit assurer un rôle essentiel en appui aux efforts engagés dans le cadre de la CEDEAO, en vue d'une solution politique globale de la crise.

Le Chef de la délégation de **Centrafrique** souhaite que la Conférence, en marge du débat sur la Côte d'Ivoire, examine également la situation de crise qui prévaut actuellement dans son pays.

Le représentant du **Maroc** félicite le Président de la Conférence, ainsi que les autorités suisses pour l'organisation parfaite de ces travaux. S'agissant de la situation en Côte d'Ivoire, il déclare que son pays a été parmi les premiers à soutenir le gouvernement ivoirien et à condamner la tentative de prise du pouvoir par la force. Dans ce cadre, le Roi du Maroc

entend contribuer aux efforts en vue d'une solution pacifique et rapide respectant l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire.

Le représentant de la **Côte d'Ivoire** présente les excuses du Ministre ivoirien, retenu à Abidjan, et remercie les Ministres d'avoir accepté d'ouvrir un débat sur la crise ivoirienne. Il fait le point sur les initiatives en cours, notamment celles de la France et du Sénégal, ainsi que la récente rencontre des Présidents ivoirien et togolais. Il se réjouit de ces initiatives qui témoignent d'une réelle volonté d'engagement de la communauté francophone afin de contribuer à un règlement global de la crise. Toutefois, il estime que la priorité réside dans l'arrêt des combats, le désarmement des rebelles et le respect de l'intégrité territoriale du pays.

Le représentant de la **Belgique** se dit très préoccupé par la dégradation de la situation, surtout en ce qui concerne les populations, principales victimes de ce conflit. Il se réjouit des initiatives prises par le Sénégal et approuve le projet de la France de réunir à Paris les principaux protagonistes concernés. Il estime que la situation en Côte d'Ivoire pose le problème de la crédibilité de la Francophonie qui doit être un espace de paix et de liberté, dans l'esprit de la Déclaration de Bamako.

Le Chef de la délégation du **Canada** exprime sa vive préoccupation face au développement de la crise ivoirienne et s'inquiète particulièrement de la découverte récente de fosses communes. Il réitère son soutien au peuple ivoirien et indique que, depuis le début de la crise, le Canada a engagé plus de 3 millions de dollars pour venir en aide aux populations civiles. Se fondant sur la Déclaration du Conseil de sécurité des Nations Unies et dans l'esprit de la Déclaration de Bamako, son gouvernement condamne l'usage de la violence. Dans une société démocratique, seuls les moyens pacifiques doivent permettre de faire valoir ses revendications. Le ministre canadien rappelle que le G8, dans l'esprit du NEPAD, s'est engagé à appuyer les pays africains dans leurs efforts de prévention et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la culture démocratique. Pour terminer, il exprime la solidarité de son gouvernement avec les autorités de la France et du Sénégal dont il appuie les initiatives visant le règlement de la crise.

Le Chef de la délégation du **Burkina Faso** fait part de la plus vive préoccupation de son pays face aux événements en Côte d'Ivoire. Il estime que la Francophonie et l'ensemble de la communauté internationale doivent se sentir interpellées devant les exactions et les violences à l'encontre des populations civiles. L'OIF doit appuyer la médiation entreprise par la CEDEAO. Le ministre burkinabé salue la décision de la France de renforcer son dispositif militaire en Côte d'Ivoire.

La Ministre du **Québec** affirme que la Francophonie serait jugée sévèrement si elle ne parvenait pas à appuyer le règlement du conflit ivoirien. Faisant référence au Sommet de Beyrouth où l'Organisation a démontré sa maturité politique en adoptant les principes de Bamako, elle juge le moment venu pour une action concrète et efficace en faveur de la paix. Le gouvernement québécois soutient les négociations engagées par la CEDEAO et appuie le Sénégal et la France dans leurs efforts d'accompagnement du processus de règlement de la crise.

Le Chef de la délégation du **Bénin** exprime sa profonde tristesse face à cette crise qui n'est pas seulement une crise ivoirienne, mais également une crise de toute l'Afrique de l'Ouest. Il estime que, si la crise ivoirienne n'est pas réglée rapidement, tous les pays de la région risquent de subir une déstabilisation progressive et à terme, permanente. Il se déclare particulièrement préoccupé par la tragédie humanitaire dont souffrent les populations ivoiriennes et d'origine étrangère. Au-delà des déclarations de principe, il réclame des actions concrètes. Pour lui, la responsabilité de la Francophonie est entièrement engagée dans cette crise, qui ne concerne pas uniquement l'Afrique. A l'instar de son pays qui, malgré ses moyens limités, a déjà annoncé l'envoi de troupes, il souhaite vivement que chaque pays annonce sa part concrète de solidarité en fonction de ses moyens.

Le représentant du **Niger** salue les propos du représentant du Sénégal et se réjouit de la clarification apportée par le représentant français sur la position de son pays, qui met fin à de fausses rumeurs et interprétations. Il engage les Africains à se surpasser en recherchant une solution globale. Il invite, par ailleurs, la France et les pays africains à se débarrasser des complexes hérités du passé colonial et à faire preuve de courage politique pour s'engager fermement dans la voie d'une solution pacifique. La situation humanitaire demeure préoccupante et constitue une priorité. Il en est de même de la situation en République Centrafricaine.

Le représentant du **Mali** rappelle que son pays est concerné à plus d'un titre par la crise ivoirienne. En effet, plus de 2,5 millions de personnes d'origine malienne vivent en Côte d'Ivoire et plus de 70% du commerce malien transitent par le port d'Abidjan. Il s'inquiète particulièrement des conséquences humanitaires et économiques dramatiques que cette crise engendre. Il salue le rôle de la CEDEAO depuis le début de la crise et invite la Francophonie à s'associer davantage aux efforts déployés dans ce cadre.

Le représentant des **Comores** exprime la préoccupation de son gouvernement face à la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire. Tirant les leçons de l'expérience récente de son pays, il recommande, dans la recherche de solutions à la crise, la prise en compte des éléments suivants : le maintien du dialogue entre les parties, le rôle essentiel des pays voisins et le recours au partenariat international. Dans ce contexte, et comme ce fut le cas aux Comores, la Francophonie a un rôle de premier plan à jouer en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine. Il saisit cette occasion pour rendre un vibrant hommage au Secrétaire général de la Francophonie pour le rôle important qu'il a joué dans le règlement de la crise comorienne.

Le représentant de la **Côte d'Ivoire** a tenu à remercier les intervenants qui ont véritablement pris la mesure de la gravité de la situation et proposé des pistes pour un règlement pacifique de la crise. Il estime, par ailleurs, que les pays francophones peuvent, par leur influence et leur action, apporter une aide efficace et rapide à son pays. Il souhaite que la résolution sur la Côte d'Ivoire dégage clairement des voies concrètes pour le règlement du conflit.

Le Chef de la délégation **française** reprend la parole pour observer que se dégage un consensus, tant sur l'urgence d'un retour à la paix en Côte d'Ivoire que sur la méthode à suivre ; il s'agit pour les pays de la CEDEAO de conjuguer leurs efforts avec ceux qui sont déployés au niveau international. Il confirme que la France tiendra ses engagements et agira « sans complexe ».

Synthèse

Au terme des échanges, le Président de la Conférence ministérielle présente un projet de résolution sur la Côte d'Ivoire par lequel la communauté francophone dénonce les violences et réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts de la CEDEAO et d'appuyer les initiatives en cours en faveur d'un règlement politique consensuel et durable. La Conférence adopte la Résolution, à l'unanimité.

V. Suivi du Sommet de Beyrouth : Rapport du Secrétaire général de la Francophonie, Président du CPF

A l'invitation du Président de la Conférence, au nom du Secrétaire général de la Francophonie empêché, le Représentant personnel du Premier Ministre du Canada rend compte des travaux de la 46^e session du Conseil permanent de la Francophonie tenue le 11 décembre 2002 à Lausanne. Ces travaux ont porté essentiellement sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet de Beyrouth. Le Conseil a également procédé à un examen approfondi de la situation en Côte d'Ivoire et en République Centrafricaine. Le

Conseil a ainsi souligné la préoccupation de la Francophonie devant la dégradation de la situation, notamment humanitaire, et témoigné de la volonté de l'OIF d'œuvrer activement en vue d'un règlement pacifique de cette crise.

S'agissant du suivi du Sommet de Beyrouth, le Conseil permanent a examiné les modalités de mise en place des groupes de travail sur la diversité culturelle et sur le fonctionnement des instances. Le Conseil permanent a en outre, apporté son soutien aux dispositifs préparatoires proposés par l'Agence intergouvernementale dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information et du Symposium de la Francophonie sur l'accès aux financements internationaux.

Par ailleurs, le Conseil a consacré une part de ses travaux, siégeant comme Conseil d'administration de l'Agence intergouvernementale, à préparer la Conférence générale de l'Agence. Trois projets de résolutions concernant les questions administratives et financières ainsi que les programmes de l'Agence ont été adoptés par le Conseil d'administration, qui a réitéré sa totale satisfaction pour le travail réalisé par l'Administrateur général et son équipe.

Le Conseil permanent de la Francophonie a, enfin, entendu et apprécié les rapports présentés par les autres opérateurs : l'Agence universitaire, l'AIMF, TV5 Monde et l'Université Senghor d'Alexandrie. Le Conseil permanent s'est félicité de la consolidation des actions des opérateurs, ainsi que des synergies qui se sont développées de manière accrue entre eux. Cette synergie trouvera, à terme, son cadre d'accomplissement avec la mise en place de la Maison de la Francophonie.

Débat

Le Chef de la délégation de **Macédoine** se félicite de ce que la dimension politique de la Francophonie ait été renforcée au Sommet de Beyrouth, par la Déclaration qui réaffirme son attachement aux valeurs que sont les droits de l'Homme, la liberté, l'Etat de droit, la solidarité et la diversité culturelle. C'est dans ce cadre institutionnel renforcé que son pays renouvellera sa demande de devenir membre à part entière lors du prochain Sommet à Ouagadougou, afin de prendre toute sa place dans la famille francophone.

Le Chef de la délégation du **Québec** remercie toutes les autorités suisses pour leur accueil chaleureux et présente ses félicitations au Ministre Ghassan Salamé pour la réussite du Sommet de Beyrouth, rencontre éminemment politique qui ouvre, entre autres, l'espoir de l'adhésion prochaine d'un nouveau pays arabe à la Francophonie. Ce succès fait naître des attentes plus grandes face aux réponses aux enjeux internationaux. La Francophonie doit ainsi continuer d'être à l'avant-garde du débat sur la diversité culturelle et sur les technologies de l'information. Elle doit également renforcer son action en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie et, dans la perspective du 10^e Sommet, s'impliquer davantage encore dans le domaine de la coopération économique et du développement durable. L'Organisation doit, par ailleurs, poursuivre la réflexion sur le fonctionnement de ses propres instances. Enfin, la Ministre rend hommage à l'action du Secrétaire général qui a permis à la Francophonie de devenir, de Hanoi à Beyrouth, un espace ouvert et crédible.

Le Chef de la délégation de **France** se réjouit de l'élan et du climat nouveau impulsés à Beyrouth, qui renforce la visibilité de la Francophonie. De même, il appuie les orientations stratégiques à long terme proposées pour la moderniser. Toutefois, il se déclare particulièrement préoccupé par la question de la gestion des situations de crises politiques, pour lesquelles il souhaite vivement que la Francophonie se dote de mécanismes efficaces d'intervention. Par ailleurs, il souligne l'importance qu'il attache à la concertation francophone, comme levier puissant dont il faut tirer profit dans les débats sur les grands enjeux mondiaux.

Le Chef de la délégation du **Nouveau Brunswick** a tenu tout d'abord à transmettre au Secrétaire général les plus vifs remerciements du Premier Ministre Bernard Lord. En effet,

c'est sous son mandat que la Francophonie s'est imposée comme « une voix que l'on écoute et un partenaire de poids au niveau international » comme en témoigne la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. S'agissant du suivi du Sommet de Beyrouth, son gouvernement souhaite participer aux groupes de travail sur la diversité culturelle et sur le fonctionnement des instances. Il recommande, par ailleurs, que les actions en faveur de la jeunesse bénéficient d'une attention toujours plus soutenue, notamment dans la perspective de l'adoption du cadre stratégique décennal. Il souhaite, à cet égard, que le Programme de mobilité des jeunes (PMJ) puisse devenir une véritable « Unité jeunesse » appelée à évoluer vers un réseau francophone mondial de la jeunesse. Il indique enfin que le gouvernement du Nouveau Brunswick est disposé à renouveler la mise à la disposition du PMJ de jeunes stagiaires.

Le représentant du **Laos** félicite le Secrétaire général pour son brillant rapport. Il félicite également l'Administrateur général pour avoir mené à bien sa réforme. S'agissant du renforcement de la coopération économique, il estime que, face à la mondialisation, l'espace économique francophone s'impose de lui-même.

Pour sa part, le Chef de la délégation **Suisse** retient du Sommet de Beyrouth, les principaux axes d'action qui suivent :

- appui à la paix : le Président malien a insisté à juste titre sur l'urgence de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako ;
- soutien à l'élaboration au sein de l'Unesco, d'un instrument juridique pour la défense de la diversité culturelle ;
- création d'un groupe de travail sur le fonctionnement des instances de la Francophonie, qui fera rapport au Sommet de Ouagadougou ;
- concrétisation d'une Francophonie économique qui ne doit pas rester le parent pauvre de la Francophonie.

Le Chef de la délégation de **Moldavie** remercie les autorités suisses et tous ceux qui ont participé à l'organisation des instances de Lausanne. Il remercie également le Secrétaire général de son action infatigable pour une plus grande visibilité de la Francophonie sur la scène internationale et pour le développement de la coopération avec d'autres organisations internationales. Tout en étant pleinement satisfait du rapport, ainsi que des orientations formulées pour accroître l'efficacité de l'Organisation, il plaide toutefois pour une approche régionale de la programmation. Enfin, il salue le rôle que la Francophonie joue dans les domaines des droits de l'Homme, de la démocratie et de la diversité culturelle.

Pour le chef de la délégation d'**Egypte**, la Francophonie est le seul espace « inter-laïc » où les droits de chacun sont respectés, ce qui en fait un espace de stabilité et de crédibilité. Considérant toutefois que l'Organisation sera aussi jugée sur sa capacité à améliorer le niveau de vie des pays qui la composent, il appelle, dans la perspective du prochain Sommet de Ouagadougou, au renforcement de la coopération et de la solidarité économiques, notamment par sa participation à la mise en œuvre des objectifs du NEPAD. Il encourage les responsables Africains à relever les défis posés par ce programme ambitieux.

Le Chef de la délégation de **Maurice** remercie les autorités suisses pour leur accueil et leur hospitalité. Il fait observer que le maintien de la paix constitue une condition incontournable du développement économique durable et il invite la Francophonie à s'y investir pleinement et à s'attaquer à toutes les causes de violence. Il se dit particulièrement inquiet face à la recrudescence du terrorisme qui constitue une menace pour la paix et le développement, notamment pour les pays qui dépendent du tourisme. Il se dit également préoccupé par les crises à répétition en Afrique et s'interroge sur la sincérité des dirigeants africains en matière de bonne gouvernance. Pour lui, la bonne gouvernance est seule garante des droits de l'Homme et des droits des minorités : sans elle, il n'y a ni paix, ni sécurité, ni développement. Les Déclarations de Bamako et de Beyrouth doivent permettre à la Francophonie de rompre ce cercle vicieux.

Le Chef de la délégation du **Canada** informe l'assemblée de la mise à disposition, par son gouvernement, d'un montant d'un demi million de dollars canadiens au cours de l'année fiscale 2002-2003 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako. A cet égard, il invite la communauté francophone à accorder plus d'attention à Haïti qui vit actuellement une situation d'une extrême gravité. Le Canada, pour sa part, en sa double qualité d'Etat membre de la Francophonie et de l'Organisation des Etats américains, s'y emploie résolument. Par ailleurs, le Canada souhaite participer au groupe de travail sur le fonctionnement des instances. Il se réjouit également de la mise en place d'un groupe de travail présidé par le Vietnam sur la diversité culturelle, auquel le Canada souhaite également apporter sa contribution.

Le Chef de la délégation d'**Haïti** présente les félicitations du gouvernement et du peuple haïtiens au Secrétaire général de la Francophonie pour son engagement en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Il forme le vœu que se matérialise la décision du CPF de soutenir Haïti dans le projet de célébration en 2004 du bicentenaire de son indépendance. S'agissant de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Beyrouth, son pays s'engage à apporter sa contribution à l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Enfin, en tant que PMA, Haïti se réjouit de la perspective de la tenue d'un symposium sur le financement du développement.

Pour le représentant du **Cambodge**, la communauté francophone, unie autour de valeurs communes, doit également se mobiliser sur les enjeux de la mondialisation. Evoquant les crises dans certains pays membres et la situation au Moyen-Orient, il dénonce la violence et le terrorisme comme moyens de revendication ou de règlement des conflits. Il prône l'application des orientations issues de Bamako, de Cotonou, et de Beyrouth. Afin d'assurer la cohérence entre la politique et la coopération, il recommande de tenir compte des besoins spécifiques de chaque Etat membre. Il salue le projet de tenir un symposium sur le financement du développement. Il remercie tous les opérateurs, particulièrement l'Agence intergouvernementale pour son appui au développement de la langue française au Cambodge et salue la tenue, en mars 2003, à Phnom-Penh, d'un colloque de l'AIMF. Enfin, il annonce la candidature du Cambodge, pour accueillir une Conférence ministérielle de la Francophonie après le Sommet de Ouagadougou.

Le représentant du **Burundi** présente les excuses de son Ministre absent et remercie les hôtes suisses pour leur accueil. Il exprime sa gratitude au Secrétaire général pour son action en faveur de la paix dans le monde, et particulièrement au Burundi. Il remercie également l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale pour les activités conduites dans son pays. S'agissant de la situation en Côte d'Ivoire et en République Centrafricaine, rappelant la guerre civile qu'a connue son pays, il plaide pour la mise en œuvre de toutes les initiatives destinées à arrêter ces conflits. L'expérience réussie au Burundi d'un « dialogue inclusif et total » pourrait inspirer d'autres initiatives.

Le représentant du **Vietnam** exprime ses remerciements au gouvernement et au peuple suisses pour leur accueil et leur hospitalité. Pour lui, la coopération économique francophone doit être l'objet d'une politique volontariste, s'agissant particulièrement d'une communauté qui comprend de nombreux pays en développement. Il se félicite, en conséquence, du projet d'un symposium sur l'accès aux financements internationaux qui pourrait dégager des axes pour de meilleures synergies entre les actions des organisations internationales et les actions nationales. Dans le même sens, il fait part de l'initiative de son pays d'organiser en 2003 un symposium de niveau ministériel sur la coopération entre le Vietnam et l'Afrique. Enfin, il soutient les initiatives prises en vue de la poursuite de la réflexion sur le fonctionnement des instances et sur la diversité culturelle.

Au nom de son Ministre, absent, le représentant du **Tchad** remercie les hôtes suisses de cette conférence et rend hommage au Secrétaire général pour son action à la tête de l'Organisation. Il appelle au déploiement rapide des forces de la CEMAC en République

Centrafricaine et à la mise en œuvre de tous les moyens décidés dans le cadre des négociations de Libreville.

Dans son intervention, le représentant du **Congo**, après avoir remercié les hôtes suisses pour leur accueil chaleureux et la bonne organisation des travaux, réaffirme le rôle central de la langue française comme ferment de la communauté francophone : instrument privilégié de la communication, il importe, selon lui, d'en assurer la diffusion afin de favoriser l'accès au savoir pour le plus grand nombre. Il exprime toute sa satisfaction des actions réalisées dans son pays et souhaite le renforcement des programmes liés à la justice et à l'enseignement professionnel et technique. Enfin, il se réjouit de la décision d'organiser à Brazzaville, au début de l'année 2003, une conférence internationale sur les questions de droits de l'Homme.

Dans son intervention, le Chef de la délégation **Centrafricaine** aborde la situation dans son pays, comparable à celle de la Côte d'Ivoire, et pour laquelle elle demande une plus grande implication de la Francophonie. Elle tient à souligner l'importance de la diversité culturelle qui s'inscrit, dans son pays, dans une véritable dynamique sociale.

Le Chef de la délégation **Gabonaise** rappelle l'attachement des autorités de son pays aux valeurs démocratiques et au respect des droits de l'Homme, comme l'illustrent les médiations du Président gabonais pour qui seul un climat de paix peut permettre de relever les défis du développement. Elle en veut pour preuve la tenue à Libreville d'un Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, afin de rechercher des solutions à la crise en République Centrafricaine. En application des dispositions issues de ce Sommet, le Gabon vient d'envoyer une force d'interposition de plus de 200 hommes, avec l'appui logistique de la France.

Le Chef de la délégation **Française** se félicite des efforts entrepris par le Président du Gabon dans le règlement de la crise centrafricaine qui, comme celle de Côte d'Ivoire, reste préoccupante. S'agissant du suivi du Sommet de Beyrouth, il rappelle l'engagement du Président français d'augmenter la participation financière de son pays et de mettre à la disposition de toute l'Organisation, une « Maison de la Francophonie ». Dans ce cadre, il annonce un accroissement substantiel de ses contributions à hauteur de 20 millions d'euros par an à compter de 2003, dont l'affectation se fera comme suit :

- environ 12 millions d'euros pour l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- environ 4 millions pour l'accompagnement des actions du Secrétaire général de la Francophonie en matière de maintien de la paix, de démocratie, des droits et ;
- environ 1,4 millions pour la promotion de la langue française en Europe centrale et orientale ;
- le solde de l'ordre de 2,6 millions d'euros étant destiné à : la relance de la CONFEMEN, le Conseil consultatif de la Francophonie, le Symposium sur le financement du développement, l'étude de faisabilité de la future Maison de la Francophonie, l'AIMF et l'Université Senghor.

Le Ministre français lance un appel à tous les pays partenaires pour qu'ils s'associent davantage au financement de la coopération multilatérale francophone dont son pays assure 75 % des contributions volontaires. S'agissant de la future « Maison de la Francophonie », dont l'inauguration est prévue en 2006, il tient à indiquer qu'elle a pour objectif d'ouvrir la Francophonie au grand public, de rapprocher les opérateurs, et enfin de concrétiser le dialogue des cultures des nations francophones et leur diffusion.

VI. Conférence mondiale sur la Société de l'information

Le Président de la Conférence rappelle que le Sommet de Beyrouth a réaffirmé la priorité que la Francophonie accorde aux technologies de l'information en décidant de la tenue en 2003 d'une Conférence ministérielle francophone sur ce thème. Ce faisant, la Francophonie s'inscrit pleinement dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information. Il invite les intervenants sur ce thème à prendre la parole.

Le premier orateur, **Monsieur Marc Furrer, Ministre suisse délégué à la Communication**, souligne combien la Suisse est honorée d'accueillir en décembre 2003, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, dont il relève le caractère éminemment politique. Il se réjouit des efforts déjà engagés par la Francophonie pour préparer cette rencontre qui doit être l'occasion de la mise en place d'un plan réaliste et ambitieux. Il fait part de quelques chiffres illustrant l'ampleur du fossé numérique et souligne les conséquences de cette situation : aggravation du clivage entre « inforiches » et « infopauvres », marginalisation voire disparition de certaines langues et cultures et, enfin, accentuation des phénomènes migratoires des campagnes vers les villes.

M. Furrer présente, enfin, les quatre thèmes qui seront traités lors de ce Sommet mondial :

- les infrastructures des communications et de l'information, dont il faut assurer l'accès au plus grand nombre dans le cadre d'un partenariat entre gouvernements, entreprises privées et société civile ;
- les défis culturels, qui posent la question de la mise en valeur des contenus locaux ;
- la gouvernance, que les nouvelles technologies peuvent servir en abolissant les distances et en rapprochant davantage les gouvernants et les citoyens ;
- la sécurité qui doit être garantie aussi bien en termes de contenus que d'accès.

Monsieur Adama Samassekou, Président de la Conférence préparatoire au Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI), présente le processus qui doit se dérouler en deux phases, l'une à Genève en décembre 2003, l'autre à Tunis en 2005. Le Sommet mondial aura à répondre à des questions cruciales sur le développement d'une vision partagée de la société de l'information, notamment :

- comment transformer la fracture numérique en perspectives numériques pour le Sud ?
- comment accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour un développement durable ?
- comment promouvoir la diversité culturelle et linguistique, richesse des peuples et bien public mondial par excellence ?

A ses yeux, les clés du succès de ce Sommet résident dans la capacité des organisateurs à dépasser la méfiance entre les différents acteurs et à promouvoir une idéologie universelle de la solidarité en lieu et place des idéologies actuelles qui se concurrencent. Pour lui, la vocation même de la Francophonie en fait un partenaire de toute première importance dans le processus préparatoire du Sommet. Pour terminer, Monsieur Samassekou présente les trois prochaines étapes du processus préparatoire :

- l'organisation d'un colloque international qui devrait se tenir en novembre 2003 sous l'égide de l'Unesco ;
- la première phase du Sommet à Genève en décembre 2003, au cours de laquelle seront adoptés la Déclaration de principe et le Plan d'action ;
- la dernière phase aura lieu à Tunis en 2005 ; ce sera l'occasion de proposer aux pays une Charte de conduite éthique.

Débat

Le Chef de la délégation du **Rwanda**, après avoir remercié les autorités suisses pour leur accueil, rend hommage au Président de la Conférence pour l'organisation des travaux et au Secrétaire général pour son action en faveur du rayonnement de la Francophonie. Il indique

que la société de l'information est un axe important pour son pays qui veut fonder son économie sur le savoir, pour faire du Rwanda un pays de services au bénéfice de toute la région. Sur la situation en Côte d'Ivoire et en République Centrafricaine, le Ministre fait part de ses plus vives inquiétudes. Rappelant que son pays a connu le génocide, ainsi que la destruction des infrastructures économiques et institutionnelles, il invite les pays concernés à chercher eux-mêmes des solutions à leurs conflits.

Le Chef de la délégation du **Nouveau Brunswick** remercie les autorités suisses pour leur accueil et rend un hommage appuyé au Secrétaire général pour l'ensemble de son action en vue d'un plus grand rayonnement de la Francophonie sur la scène internationale. Il fait part de l'importance que son gouvernement attache à l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle. S'agissant de la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, il recommande vivement que la Francophonie fasse davantage appel à la jeunesse, à l'instar de ce que fait la communauté anglophone. Il plaide pour leur pleine intégration au processus de préparation en cours et pour la prise en compte de leurs préoccupations. Plus généralement, il souhaite que les projets destinés à la jeunesse, tel que le programme de mobilité, soient mieux intégrés dans les plans stratégiques de la Francophonie.

Le Chef de la délégation de **Tunisie** salue l'initiative de réunir une Conférence ministérielle francophone sur les technologies de l'information. Cela confirme l'intérêt de la Francophonie pour ce thème majeur qui a déjà retenu l'attention d'une conférence sectorielle en 1998. La Tunisie fonde de grands espoirs sur ses retombées positives, notamment en termes d'appropriation par tous les pays. Elle souligne l'engagement total de son pays en vue de l'accueil, en 2005, de la deuxième phase de ce Sommet mondial et fait part de la mise en place, dans ce cadre, d'un comité national préparatoire.

Le Ministre du **Canada** indique que son pays, fort de sa conversion réussie aux technologies de l'information et des communications, est disposé à aider les pays francophones qui le souhaitent à atteindre les mêmes résultats. Dans ce cadre, le Canada a mis en place trois projets spécifiques, d'une valeur de 35 millions de dollars, visant à aider les institutions, ministères, communautés et entrepreneurs africains dans l'appropriation des technologies de l'information. Il annonce, en outre, une contribution de 500 000 dollars destinée à accompagner les pays membres de la Francophonie à se préparer au Sommet mondial. Dans la perspective d'une société de l'information effectivement inclusive et profitable à tous, il en appelle à la mise en place des institutions d'une gouvernance démocratique qui favorisent l'accès à l'information et la participation des individus. Il invite les pays francophones du Nord et du Sud à établir entre eux des partenariats aptes à faire entrer la Francophonie dans la société de l'information et à lui assurer une place sur les réseaux en développant des contenus francophones. Enfin, il annonce que son pays a engagé le processus devant conduire à dresser le bilan du Plan d'action de Montréal sur les Inforoutes.

Le Chef de la délégation du **Mali** salue la qualité des interventions sur la société de l'information et se félicite du bon déroulement des préparatifs de cette importante rencontre.

Pour le représentant de la **Communauté française de Belgique**, la Société de l'information et la diversité culturelle constituent deux thèmes intimement liés. Soulignant la nécessité pour la CMF d'adopter une résolution sur la diversité culturelle, il souhaite que ces deux thèmes puissent être examinés dans une perspective de complémentarité. Il invite la communauté francophone à approfondir, parmi les thèmes du Sommet mondial, celui de l'accès universel à l'information en liaison avec la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Il souligne l'importance d'un soutien aux programmes de coopération axés sur la création de contenus. Il insiste, enfin, sur la nécessité de clarifier le statut des communications au sein de l'OMC et suggère une intensification de la coopération entre l'OIF, l'IUT et l'UPU.

Le Chef de la délégation du **Niger** remercie les autorités suisses pour leur accueil et se réjouit du dialogue fécond entre l'OIF et d'autres organisations internationales. S'agissant de la société de l'information, elle met en garde contre les effets négatifs qu'elle engendre. Elle approuve le processus de concertation francophone envisagé. Son pays entend s'impliquer activement dans les réflexions sur les enjeux de la diversité culturelle.

Le représentant du **Burkina Faso** félicite les orateurs précédents de l'éclairage qu'ils ont donné à cette importante question. Il appelle à la démocratisation des technologies de l'information et à leur ancrage au sein des populations les plus défavorisées. Il se réjouit de ce que la Francophonie fasse aussi preuve de solidarité dans ce domaine.

Le représentant de la **Roumanie** salue le remarquable travail de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information et fait part de l'engagement actif de son pays dans ce dossier. C'est ainsi que la Roumanie a accueilli à Bucarest, en novembre, la réunion européenne préparatoire au Sommet qui a permis, à l'occasion d'un atelier francophone, de réaffirmer les principes de la diversité culturelle et de l'accès pour tous aux technologies de l'information, ainsi que d'appeler à une mondialisation maîtrisée.

Concluant les échanges sur ce point, le Président de la Conférence ministérielle renouvelle ses remerciements à MM. Furrer et Samassekou pour leur disponibilité et la richesse de leurs interventions.

VII. Conférence générale de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

7.1. Rapport de l'Administrateur général

A l'invitation du Président de la Conférence ministérielle, l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie présente le rapport d'activités de l'Agence.

Dans son intervention, M. Roger Dehaybe, en rappelant que les évaluateurs de l'Agence ont souligné la bonne réalisation de la programmation, attire, cependant, l'attention de l'assemblée sur les difficultés que l'opérateur principal rencontre en raison des versements tardifs ou incomplets des contributions volontaires. Il met en garde contre cette dérive, qui pourrait compromettre gravement la mise en oeuvre de la programmation quadriennale souhaitée par tous. Il appelle les instances à fournir les moyens complémentaires nécessaires à la réalisation des nouveaux mandats dont l'Agence se voit chargée : le suivi de Bamako et de Cotonou, l'éducation de base, la création culturelle, etc. Il insiste, en outre, sur la nécessité d'assurer une réelle multilatéralisation des financements. Il réaffirme, par ailleurs, que l'Agence poursuivra ses efforts de resserrement pour privilégier les actions de terrain qui s'intègrent réellement dans des politiques nationales. Enfin, il rend hommage au Secrétaire général qui a incarné l'image d'une Francophonie ouverte sur le monde et porteuse d'une vision de la démocratie centrée sur l'homme.

7.2. Débat général

Le représentant du **Burkina Faso** a entendu avec beaucoup d'intérêt le rapport de l'Administrateur général. Son pays poursuivra ses efforts financiers afin de soutenir les activités de l'Agence. Il déclare être particulièrement sensible à la situation de l'éducation, qui intéresse un grand nombre de pays membres de la Francophonie et pour laquelle il demande avec force une action prioritaire.

Pour le Chef de la délégation du **Canada** la Francophonie possède, depuis la confirmation à Beyrouth des engagements pris lors du Symposium de Bamako, un cadre précis pour remplir ses missions en matière de paix, de démocratie et de droits de l'Homme. Il salue la décision de la Francophonie de constituer un groupe de travail sur la diversité culturelle, pour

laquelle son pays milite depuis plusieurs années. C'est dans ce cadre qu'il annonce une contribution de 500 000 dollars canadiens en faveur du français dans les organisations internationales. Enfin, en adressant ses félicitations à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale et à son équipe pour les résultats obtenus, il l'encourage à poursuivre les réformes en vue d'une plus grande efficacité.

Le représentant de la **Communauté française de Belgique** réaffirme son soutien à l'Administrateur général et à son équipe. Il annonce que son gouvernement mettra 5 experts supplémentaires à la disposition de l'Agence et insiste particulièrement sur l'esprit multilatéral qui doit présider à toute décision affectant la programmation.

Le représentant du **Mali** souhaite que les projets en matière d'éducation de base qui arrivent à terme soient reconduits et fassent l'objet d'un soutien ferme de la part de l'Agence intergouvernementale comme du nouveau Secrétaire général.

Le représentant de la **Mauritanie** rend hommage à l'Administrateur général et à son équipe pour les résultats atteints. Il se félicite particulièrement des activités menées par l'Agence en vue du renforcement des capacités des Etats, notamment en matière d'intégration au commerce mondial. Suite à l'appel lancé par l'Administrateur général, le représentant mauritanien souligne la nécessité de consolider le rôle de l'Agence et d'affermir sa vocation opérationnelle et pluridimensionnelle en la dotant des moyens adéquats.

Le représentant de la **Moldavie** félicite l'Administrateur général de l'Agence pour la qualité de son rapport, ainsi que pour son engagement sans réserve et les efforts constants qu'il déploie en faveur du rayonnement de l'institution. Il salue les efforts soutenus de la Francophonie pour répondre aux aspirations des Etats membres par une utilisation judicieuse des ressources humaines et financières, et la mise en œuvre de projets concrets. Dans ce contexte, il souhaite que la requête concernant le financement du projet de Festival de la Francophonie en République de Moldavie, présentée récemment à l'Agence, soit acceptée.

Le représentant des **Seychelles** réitère le soutien de son gouvernement à l'action de l'Administrateur général et de son équipe. Il remercie le Secrétaire général pour l'envoi d'une mission d'observation dans le cadre des dernières élections aux Seychelles. Il saisit cette occasion pour souligner à nouveau l'utilité de l'action francophone en matière de processus électoraux.

Le Chef de la délégation du **Cameroun** remercie les hôtes suisses de la Conférence pour leur accueil. Il joint sa voix aux félicitations adressées à l'Administrateur général pour les efforts déployés en vue d'imprimer une nouvelle dynamique aux activités de l'Agence intergouvernementale, notamment en matière d'éducation de base, de promotion des droits de l'Homme, de technologies de l'information, du développement social et en faveur des femmes. Ces actions contribuent au renforcement de la coopération entre les pays francophones et à la lutte contre la pauvreté.

Le Chef de la délégation du **Bénin**, en félicitant l'Administrateur général et toute son équipe pour leur engagement au service des pays membres, invite ces derniers à accroître les moyens de l'Agence afin de permettre la poursuite et l'amélioration de ses programmes.

Le représentant du **Canada-Québec** s'associe également aux félicitations exprimées et fait part de l'attachement inconditionnel de son gouvernement à la personne de l'Administrateur général, à l'Agence intergouvernementale et à la Francophonie. Il se félicite que des fonds publics soient ainsi prioritairement utilisés pour répondre aux besoins de terrain.

7.3. Nomination du Commissaire aux Comptes de l'AIF

Le mandat du Commissaire aux Comptes de l'AIF, M. Denis Neier, est reconduit pour une durée de 4 ans, à compter de janvier 2003.

7.4. Examen et adoption des résolutions du Conseil d'administration de l'Agence

Après examen, la Conférence générale adopte sans modification les résolutions préparées à son attention par le Conseil d'administration de l'Agence intergouvernementale.

VIII. Date et lieu de la 19^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Sur proposition du Président, la 19^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Paris en décembre 2003.

IX. Situation du Fonds multilatéral unique et rapport du Commissaire aux comptes du FMU sur le suivi de ses recommandations

Le Commissaire aux Comptes du FMU se félicite de ce que la plupart de ses avis concernant la gestion du FMU aient été suivie d'effet pour l'exercice 2001. Toutefois, il renouvelle sa recommandation visant à mieux présenter les opérations du FMU dans les états de synthèse comptables de l'AIF soumis aux instances. Par ailleurs, il attire l'attention sur la non concrétisation des annonces faites par certains membres. A ce propos, il invite le Secrétaire général à reconduire la procédure de confirmation des annonces budgétaires par écrit, qui permet d'établir des bases de comptabilité sûres et rigoureuses et aussi de fixer, de manière incontestable, les arriérés de contributions. Sur ce point, il constate une accumulation d'arriérés anciens à propos desquels il conviendrait de réfléchir au moyen de les apurer.

Estimant que le montant indiqué des arriérés français est discutable, le Chef de la délégation **Française** fait part de la disponibilité de son pays pour une concertation avec les opérateurs afin d'apurer les comptes.

En remerciant le Commissaire aux Comptes pour son rapport, le Président de la Conférence ministérielle encourage les membres à remplir leurs engagements budgétaires et, par ailleurs, invite l'AIF à répondre positivement aux remarques formulées.

X. Questions diverses

Plusieurs participants ont tenu à prendre la parole pour rendre un vibrant hommage au Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, pour l'importance et la pertinence de son action à la tête de l'OIF notamment en faveur de la paix, de la diversité culturelle et de la solidarité.

Ainsi, le Chef de la délégation du **Canada** informe la Conférence de l'invitation adressée par son gouvernement à Monsieur Boutros Boutros-Ghali, à se rendre en visite officielle dans ce pays à l'occasion de la prochaine Journée internationale de la Francophonie en 2003, visite qui s'inscrira dans le cadre d'une tournée canadienne d'hommage et de remerciements à Monsieur Boutros-Ghali.

Le Chef de la délégation d'**Egypte** rend à son tour hommage au premier Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, en le remerciant particulièrement d'avoir contribué à faire reconnaître la place particulière de son pays au sein de la Francophonie. C'est l'occasion pour lui d'évoquer la passion francophile et francophone de l'Egypte

perpétuée à travers les générations, par la classe dirigeante, la bourgeoisie et l'intelligentsia. Le choix de M. Boutros-Ghali comme premier Secrétaire général de l'OIF, dont il remercie, au nom de l'Égypte, toute la communauté francophone, est pour lui une illustration de cette passion.

Une motion de remerciement, proposée par le Chef de la délégation du **Vietnam** pour saluer particulièrement l'apport considérable de Monsieur Boutros-Ghali à la Francophonie, est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

Enfin, le Ministre de la **Confédération suisse** lui a remis un présent en guise d'hommage.

Le Chef de la délégation de la **République démocratique du Congo** rend hommage au Secrétaire général pour la manière remarquable dont il a dirigé l'Organisation et pour son implication dans la recherche d'une solution à la crise congolaise. Il fait part de l'évolution positive du processus de paix dans son pays. Conformément aux accords signés, le cessez-le-feu a été suivi du retrait des troupes étrangères du territoire congolais. Toutefois, le Ministre congolais signale que les négociations en cours pourraient être compromises du fait de la livraison importante par la Libye d'armes aux mouvements rebelles. De même qu'il a saisi le Conseil de Sécurité, l'Union africaine et l'Union européenne des menaces que fait peser cette nouvelle donnée sur l'ensemble du processus de pacification, le gouvernement congolais requiert instamment l'attention vigilante de la Francophonie.

Monsieur Boutros Boutros-Ghali fait part de son émotion devant ces marques d'attention et de la joie qu'il a eue à mener à bien son mandat. Il se réjouit de passer le flambeau au Président Abdou Diouf.

Sur invitation du Président de la Conférence ministérielle, les participants adoptent formellement la résolution sur la diversité culturelle proposée par la 46^e session du Conseil permanent de la Francophonie.

XI. Adoption du rapport général de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Monsieur Philippe Suinen, Représentant personnel du Ministre-Président de la Communauté française de Belgique, donne lecture, au nom du Ministre-Président, Monsieur Hervé Hasquin, du rapport de synthèse des travaux de la CMF. Le Président de la CMF remercie le Rapporteur, de même que le secrétariat pour l'appui apporté à la présidence de la Conférence. Sur sa proposition, le rapport est adopté à l'unanimité. Le rapport définitif et complet sera adressé ultérieurement aux délégués par le Secrétariat des Instances, sous l'autorité du Rapporteur. La synthèse entendue et adoptée par la CMF sera jointe au présent rapport dont elle fera partie intégrante.

A la suite de l'adoption du rapport général, le Secrétaire général, faisant référence à la résolution adoptée sur la Côte d'Ivoire qui lui demandait de réunir le Comité Consultatif ad hoc dans les meilleurs délais, fixe cette réunion au mardi 17 décembre 2002 à 17h et invite les Représentants personnels à y prendre part, ès qualité.

XII. Clôture des travaux de la 18^{ème} session de la CMF

En clôturant les travaux, le Président de la Conférence a exprimé plusieurs souhaits visant à améliorer le déroulement des travaux des instances :

- il demande que désormais, dans l'esprit du Sommet de Beyrouth, un point sur la situation politique internationale soit inscrit à l'ordre du jour ;
- sensible à l'appel lancé par l'Administrateur général sur la mise à disposition des crédits, il lui paraît très souhaitable que l'annonce des contributions financières fasse l'objet d'une présentation plus systématique ;
- il souhaite, enfin, que certains aspects du protocole soient simplifiés, notamment en ce qui concerne la présence en séance des États observateurs et des opérateurs à certains points de l'ordre du jour.

Il conclut en renouvelant ses remerciements aux autorités suisses. Enfin, il rend de nouveau hommage à l'action de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, en formant le vœu que son successeur continue de bénéficier du même appui dans l'exercice de son mandat.

Il déclare clos les travaux de la 18^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.